

Fonction publique

Menacée, la semaine de 40 heures date de 1988

Fruits d'une longue lutte, les 40 heures des fonctionnaires n'existent que depuis 27 ans. Trois militants de l'époque témoignent

Eric Budry

La fonction publique genevoise est en ébullition et pourrait bien décider, demain soir, d'entamer une grève le 10 novembre. L'une des raisons principales de cette colère est la volonté du Conseil d'Etat d'augmenter de 40 à 42 heures l'horaire de travail des collaborateurs de l'Etat. Or, cet horaire a été gagné de haute lutte, au fil des années.

«Il a fallu quatorze ans pour passer de 44 heures à 40 heures, rappelle Michel Bondi, ancien secrétaire syndical du Syndicat des services publics (SSP). Et le Conseil d'Etat, en à peine un an, sans négociations, décréterait une augmentation de deux heures hebdomadaires?» Une indignation partagée par deux autres acteurs de l'époque, Daniel Dind, du Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT), et Bernard Clerc, qui a participé au combat depuis l'Hospice général.

Tout part des Hôpitaux

C'est le 1er janvier 1988 que l'horaire de travail hebdomadaire de la fonction publique a passé à 40 heures, marquant la fin d'un mouvement syndical qui avait débuté en septembre 1973 dans les Hôpitaux. C'est en effet un long processus, émaillé de plusieurs grèves et de conflits très durs avec le Conseil d'Etat, qui a abouti, par étapes, à accorder les 40 heures à tous les collaborateurs de l'Etat et des établissements publics autonomes.

Le mouvement «40H - 5 semaines de vacances» des Hôpitaux entraîna, dès 1975, des actions de toute la fonction publique. Très larges, elles rassemblaient également les employés de la Ville de Genève et ceux des Services industriels. En 1976, la semaine de 42 heures est



Bernard Clerc, Daniel Dind et Michel Bondi (de gauche à droite) rappellent le combat mené pour obtenir l'horaire de travail hebdomadaire de 40 heures dans la fonction publique. GEORGES CABRERA

«En racontant cette histoire, nous voulons surtout rappeler aux gens qu'il faut se battre pour obtenir quelque chose»

Daniel Dind du Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT)

introduite pour tous. Tout se calme ensuite quelques années.

1500 personnes à l'AG

Jusqu'en 1980, lorsqu'éclate un conflit dans le secteur social, lors de la fusion des institutions d'assistance (Hospice général et Bureau central d'aide sociale). Il faudra aller jusqu'à la grève, mais les travailleurs sociaux obtiendront les 40 heures. «Le Conseil d'Etat ne voulait pas céder car il savait qu'il y avait un risque de devoir étendre la mesure à l'ensemble de la fonction

publique», commente Bernard Clerc.

Une crainte fondée. Dès 1981, le mouvement devient à nouveau unitaire. Le 4 mars 1981, 1500 personnes participent à l'assemblée générale du personnel qui se tient à la salle du Faubourg. Le 13 mai, la fonction publique débraye. Le Conseil d'Etat rompt les négociations six jours plus tard.

«Elles ne reprendront que lorsque le Cartel intersyndical de la fonction publique se décidera formellement à reprendre les revendications, portées jusque-là par les associations qui en étaient membres, précise Michel Bondi. Le conseiller d'Etat Robert Ducret a alors accepté de renouer le dialogue avec le Cartel comme unique interlocuteur.»

Un accord est signé le 14 janvier 1982. L'horaire passe à 41 heures en 1984. Pour atteindre les 40 heures, il faudra tout de même attendre 1988.

«En racontant cette histoire, nous voulons surtout rappeler aux gens qu'il faut se battre pour obtenir quelque chose, explique Daniel Dind. Cela ne tombe pas du ciel.» D'accord, mais la situation n'était

elle pas tout autre à cette époque? «C'est vrai qu'on était dans une phase de développement des services de l'Etat», reconnaît Daniel Dind.

Moins de soucis d'argent

Pour Bernard Clerc, il existe d'autres différences. «Les conseillers d'Etat avaient davantage la culture de la négociation que ceux d'aujourd'hui, poursuit-il. Il est vrai que c'était plus facile de l'avoir puisqu'on était à la fin des Trente Glorieuses. Il n'y avait pas de soucis avec les recettes fiscales à ce moment. C'était aussi avant que la droite n'obtienne une vague de diminution d'impôts. Il faut reconnaître que c'était vraiment une autre époque.»

Nos trois interlocuteurs estiment également qu'il était alors plus aisé de mobiliser la fonction publique. «La culture de la lutte collective s'est estompée», déplore Daniel Dind. Tous trois espèrent évidemment un sursaut. «On verra si le mouvement prend, conclut Michel Bondi. Il est possible que cela prenne un peu de temps pour lancer la dynamique, mais l'enjeu en vaut la peine.»



Le comité du Jeune Barreau entoure le bâtonnier Jean-Marc Carnicé.

Les avocats ont voulu rendre un «vrai service»

Les conseils gratuits à la population ont rencontré un véritable succès

Se rapprocher des gens en offrant des consultations gratuites au cœur de la ville. L'initiative des avocats genevois a été bien accueillie par la population. Plus de 160 personnes se sont déplacées vendredi et une centaine samedi.

Place de la Madeleine, Annette Micucci, membre du comité du Jeune Barreau, reçoit et oriente les visiteurs en compagnie de ses collègues. Café, croissants, l'accueil est chaleureux et décontracté. «Beaucoup de personnes n'auraient pas fait la démarche d'aller chez un avocat. Certains se demandent s'ils en ont vraiment besoin. D'autres viennent prendre un deuxième avis», explique la jeune femme, qui rappelle que la permanence de l'Ordre des avocats propose, du lundi au vendredi, des consultations de 45 minutes pour 60 francs.

Quel type de conseils les gens viennent-ils chercher? «Ce fut très varié, répond Jean-Marc Carnicé, bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Une personne demande si elle risque d'être licenciée pendant sa maladie. Une autre a eu un accident et a du mal à se faire indemniser par l'assurance. D'autres reçoivent des lettres de sociétés qui demandent de l'argent pour des produits qu'ils n'ont jamais commandés...»

L'avocate Géraldine Badel Poitras salue «une excellente initiative qui permet de considérer l'avocat autrement que dans une tour d'ivoire. Ici, nous combinons expertise pointue et service au citoyen». Elle aussi a eu à répondre à des questions variées et concrètes, sur le tapage nocturne, les ventes sur Internet ou la manière de réagir à la réception d'une mise en demeure de payer. Dans ce cas, elle a rédigé une lettre de réponse pour son «client» d'un jour.

«Nous voulions rendre un vrai service, montrer que l'avocat peut donner des conseils gratuitement, souligne le bâtonnier. On ne le sait guère, mais il y a une dimension sociale dans ce métier. Nos membres ont répondu massivement, je n'ai pas pu garder tout le monde!» L'initiative devrait être reconduite l'an prochain. **Sophie Davaris**

Rue Rousseau Il conduit avec 3,60‰ et sans permis valable

Vendredi avant 19 h, la police repère une voiture mal stationnée rue Rousseau. Le conducteur, qui s'est absenté, revient et veut démarrer, malgré les injonctions des agents. L'un d'eux s'empare des clés et prie le conducteur de sortir. L'éthylomètre révèle un taux d'alcool de 3,60‰. L'homme, sans permis valable, a été mis à la disposition du Ministère public. **S.D.**

Votation du 8 novembre

Elections fédérales

Conseil des Etats Election des deux représentants genevois (2e tour)

J - 6

7516

Genevois ont déjà voté Participation: 3,02%

L'office postal de Conches a fermé ses portes

Depuis vendredi, les clients sont dirigés vers Chêne-Bougeries et Thônex. En cinq ans, dix offices postaux ont fermé à Genève

L'arrêt de l'activité était annoncé au vendredi 30 octobre, à 10 h. Depuis, les portes de l'office de Poste de Conches sont closes. Avertis depuis plusieurs semaines, les habitants sont désormais invités à se rendre à Chêne-Bougeries et à Thônex, avec les désagréments que cela engendre pour les personnes âgées notamment. «C'est une page qui se tourne, mais nous nous agitions afin de pouvoir maintenir un service à de proximité», informe Jean-Locher, maire de Chêne-Bougeries et voisin de cet office.

La décision de La Poste a été communiquée à la Commune à la fin de 2013. Conformément à l'or-

donnance sur la Poste, la Mairie aurait pu recourir contre la décision. «Nous n'avions aucun moyen de faire valoir nos arguments, explique Jean-Locher. Nous avons préféré négocier et La Poste s'est engagée à financer une agence postale chez un partenaire.»

Problème, aucun commerce à proximité n'a pour l'heure accepté d'accueillir ce service entre ses murs. Et nul ne connaît la future affectation de l'arcade désertée par l'office postal, propriété d'une société immobilière. En attendant l'éventuel remplacement, Genève compte un point d'accès en moins. Au nombre de 68 en 2010, les offices sont désormais 58. En compensation de ces fermetures, La Poste a multiplié les agences chez des partenaires – souvent des mairies ou des commerces dans les villages – qui permettent d'effectuer la plupart des opérations postales. **Luca Di Stefano**

PUBLICITE

LE COMMERCE GENEVOIS SOUTIENT

BENOIT GENECHAND À BERNE

ÉLECTION AU CONSEIL DES ÉTATS DU 8 NOVEMBRE

Fédération du Commerce Genevois